



movia

Le stationnement responsable.

/ DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- Des évolutions législatives au service d'un stationnement plus fluide et mieux maîtrisé / 3
- Les enjeux d'un stationnement mieux maîtrisé / 4
 - 1 / Refondre la stratégie globale du stationnement et soutenir l'attractivité des centres-villes
 - 2 / Développer le paiement spontané pour le compte des collectivités
- Un groupement de partenaires experts, sous l'égide de la Caisse des Dépôts / 6
- Une marque qui traduit notre vision : fluidifier la ville et faciliter l'éco-mobilité / 8
- Nos nouvelles références / 10

— — — DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES AU SERVICE D'UN STATIONNEMENT PLUS FLUIDE ET MIEUX MAÎTRISÉ

Le 1^{er} janvier 2018 entrera en vigueur **la loi dite MAPTAM** (Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles) de 2014 qui instaure la **municipalisation du stationnement en voirie**.

Les collectivités auront la possibilité de maîtriser pleinement la mise œuvre de leur politique en matière de stationnement payant de surface et de confier à un tiers privé le contrôle (hors zones bleues et stationnement gênant).

A compter du 1^{er} janvier 2018, les automobilistes qui n'auront pas réglé leur stationnement, ou pas suffisamment, devront s'acquitter d'un « **FPS** » : **Forfait Post Stationnement** établi par un agent de contrôle assermenté qui pourra appartenir à une **société privée**. Il ne s'agira plus d'une contravention mais d'une redevance d'occupation du domaine public.

Ce montant est fixé librement par la Collectivité. Il ne pourra dépasser le montant correspondant à la durée maximum de stationnement autorisée. Les tarifs et les durées étant différents d'une ville à l'autre, les FPS varieront donc d'une ville à l'autre (**60 € à Lyon, 50 € ou 35 € à Paris selon la zone, 16 € à Nice**).

— — — LES ENJEUX D'UN STATIONNEMENT MIEUX MAÎTRISÉ

/ 1 /

Refondre la stratégie globale du stationnement et soutenir l'attractivité des centres-villes

La **municipalisation du stationnement en voirie** constitue une réelle opportunité pour les collectivités d'adapter **leur politique de stationnement (tarifs, périmètre, montant du FPS,...)** pour proposer une solution de stationnement adaptée à tous les types d'usagers (résidents, visiteurs, pendulaires, professionnels de santé,...).

Pour être efficace, toute politique de stationnement en voirie doit s'accompagner **d'un contrôle**, exercé avec discernement et responsabilité. Il permet de lutter contre **les voitures ventouses et de favoriser la rotation des véhicules. Le trafic est ainsi fluidifié** dans la ville ce qui favorise **l'attractivité économique des centres-villes et améliore la qualité de l'air**. En effet, en favorisant la rotation des véhicules stationnés, nous réduirons le nombre de véhicules qui circulent à la recherche d'une place de stationnement, estimé à ce jour à 25 % du trafic en ville.

— — — LES ENJEUX D'UN STATIONNEMENT MIEUX MAÎTRISÉ

/ 2 /

Développer le paiement spontané pour le compte des collectivités

L'objectif est d'obtenir l'adhésion des usagers aux nouvelles règles de stationnement et de susciter **un changement de comportement des usagers pour développer le paiement spontané, et donc réduire le nombre de FPS**. Les sociétés privées ne sont pas intéressées financièrement aux FPS.

Il s'agit notamment de responsabiliser **les usagers, de faciliter le parcours client** et d'accompagner le changement de comportement **par la pédagogie et la communication**.

L'amélioration du paiement spontané permettra aux collectivités d'accroître de manière significative les recettes du stationnement et de réinvestir notamment pour développer les transports en commun ou des moyens de déplacement « doux », comme le vélo.

UN GROUPEMENT DE PARTENAIRES EXPERTS, SOUS L'ÉGIDE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Plusieurs villes ont déjà mené des appels d'offres afin de choisir le tiers privé qui assurera la mission de contrôle et de gestion du stationnement en voirie. A cette occasion Urbis Park Services, filiale de Transdev – et d'Egis ont décidé d'unir leurs expertises et leurs expériences, sous l'égide de leur actionnaire commun, la Caisse des Dépôts, pour répondre à ces consultations.



Notre groupement dispose en la Caisse des Dépôts d'un actionnariat de long terme, partenaire et tiers de confiance des collectivités locales, garant de l'intérêt général et de l'esprit de service public. Le groupe Caisse des Dépôts est positionné sur toute la chaîne de valeur. Il est à la fois concepteur, financeur et opérateur, aux côtés des collectivités et à chaque étape de leur ambition. Il leur apporte ses expertises multisectorielles (infrastructures numériques, mobilité, immobilier/logement, énergie, ingénierie...), et sa capacité à nouer des partenariats avec les acteurs privés.

En tant qu'acteur historique de la ville aux côtés des territoires, le Groupe se fixe comme ambition de devenir le partenaire de référence des villes et territoires intelligents, « pour une Smart City d'intérêt général »

UN GROUPEMENT DE PARTENAIRES EXPERTS, SOUS L'ÉGIDE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS



Transdev est l'un des leaders mondiaux de la mobilité. Filiale détenue par la Caisse des Dépôts à hauteur de 70% et dans laquelle Veolia détient une participation de 30%, Transdev conseille et accompagne les collectivités territoriales, du pré-projet à l'exploitation quotidienne des réseaux de transports publics en passant par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Avec 83 000 collaborateurs dans 19 pays, le groupe opère 13 modes de transport (train, métro, tramway et tram-train, bus à haut niveau de service, bus, autocar, maritime, taxi/VTC, autopartage, service de vélo, TPMR et ambulances, navettes partagées et stationnement) et exploite 43 000 véhicules. Transdev a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros.

Directement ou avec ses sociétés d'économies mixtes partenaires et sa filiale Urbis Park Services, Transdev assurera, au 1er janvier 2018, la gestion de 200 000 places de stationnement dans 70 villes, dont plus de 115 000 places sur voirie, positionnant le groupe comme **le 2ème opérateur national de stationnement.**

UN GROUPEMENT DE PARTENAIRES EXPERTS, SOUS L'ÉGIDE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS



Egis est un groupe international d'ingénierie, de montage de projets, et de services d'exploitation et de mobilité. En ingénierie et conseil, il intervient dans les domaines des transports, de la ville, du bâtiment, de l'industrie, de l'eau, de l'environnement et de l'énergie. Dans le domaine des transports, routiers et aéroportuaires, son offre s'élargit à l'investissement en capital, à l'intégration de système clé en main, à l'exploitation et aux services à la mobilité. Avec 13 800 collaborateurs, dont 8 300 dans l'ingénierie, le Groupe a réalisé 1,020 Md€ de chiffre d'affaires géré en 2016.

Partenaire des villes européennes en matière de mobilité urbaine, Egis gère le contrat global d'exploitation du stationnement payant pour la ville d'Amsterdam (150 000 places en voirie) démontrant une expérience solide acquise dans un cadre légal dépenalisé. Le modèle de gestion y est particulièrement novateur, avec une gestion dématérialisée du contrôle du stationnement et un taux de paiement actuellement proche de 85%, après avoir connu des problématiques comparables à celles de la ville de Paris (flux important de visiteurs, faible taux de paiement, etc.).

— — — UNE MARQUE QUI TRADUIT NOTRE VISION : FLUIDIFIER LA VILLE ET FACILITER L'ÉCO-MOBILITÉ

Nous sommes convaincus que le succès de ce projet nécessite une adhésion des usagers, résidents, visiteurs et professionnels, mais aussi des riverains, commerçants, associations, etc., aux nouvelles conditions du stationnement et un changement de comportement progressif pour un meilleur paiement spontané du stationnement, basé sur la responsabilité.

Responsabilité des usagers qui doivent désormais s'acquitter pleinement du paiement du stationnement en voirie comme ils le font dans un parking public et responsabilité de nos collaborateurs qui devront contrôler avec discernement et pédagogie : c'est le sens de la signature de notre marque, un « stationnement responsable ».



MOOVIA associe l'idée de mouvement à celle de la rue, symbolisée dans la partie centrale du double O, tandis que les deux demi-cercles s'apparentent à des places de stationnement. Mieux stationner en ville à partir de 2018, se traduit par des rues plus fluides, avec davantage de rotation de véhicules et donc la possibilité de trouver une place plus rapidement.

— — — UNE MARQUE QUI TRADUIT NOTRE VISION : FLUIDIFIER LA VILLE ET FACILITER L'ÉCO-MOBILITÉ

Nous recrutons et formons avec soin nos propres agents chargés de contrôler le stationnement : nos expériences respectives nous ont prouvé que la qualité des personnels et la pertinence des formations, mais aussi la qualité de leur présentation sont des éléments clés du succès du projet.

Contrôleurs mais aussi ambassadeurs de la réforme, notamment à Paris où nous avons déployé plus de 100 agents pour préparer la mise en œuvre au 1er janvier 2018 et informer les usagers.

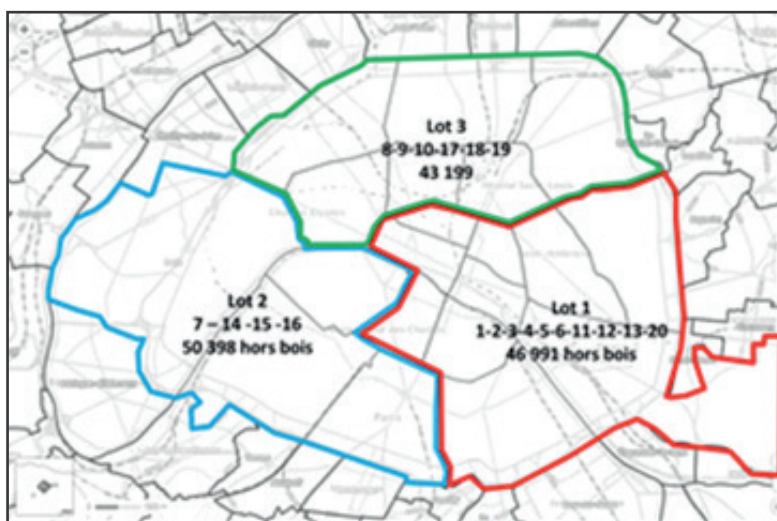
Ces agents seront équipés de tenues sur lesquelles le logo MOOVIA sera visiblement affiché.

PARMI NOS RÉFÉRENCES

Ville de Paris (43 000 places – 150 collaborateurs)

8, 9, 10, 17, 18 et 19ème arrondissements

- Durée du marché : 6 ans
- Marché de prestations de service
- Contrôle du stationnement et gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)
- Contrôle humain complété par des moyens automatisés (scan cars et scooter) pour réaliser les pré-contrôles
- Plate-forme de tickets virtuels fournie par la Ville de Paris



— — — PARMi NOS RÉFÉRENCES

Ville de Bordeaux (30 000 places – 80 collaborateurs)

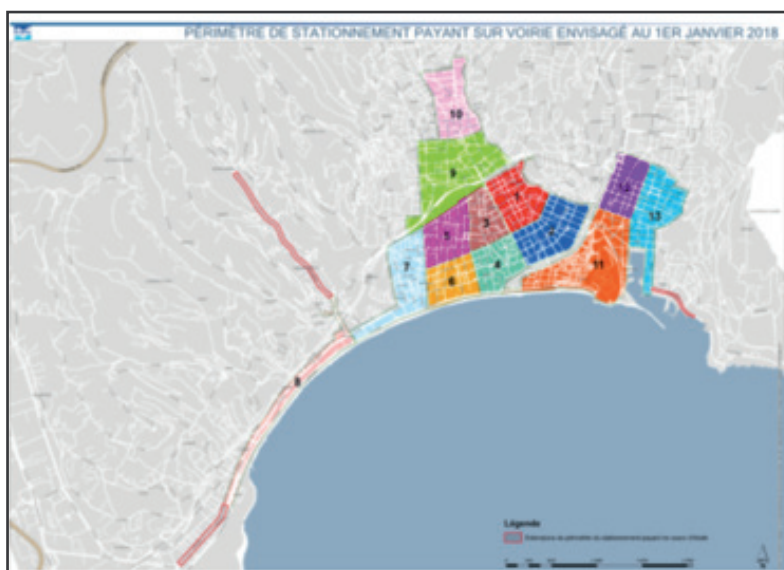
- Durée du marché : 2 ans, reconductible 1 fois (2 ans)
- Marché de prestations de service
- Contrôle du stationnement sur voirie et gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)
- Gestion complète de 1 100 horodateurs (maintenance – collecte)
- Fourniture d'horodateurs dans le cadre des extensions (~400 machines)
- Gestion des abonnements résidents et professionnel (~30 000 ayant-droits)
- Solution de paiement dématérialisée multi-opérateurs (3 opérateurs)
- Contrôle exclusivement humain
- Fourniture de la plate-forme de tickets virtuels



— — — PARMi NOS RÉFÉRENCES

Ville de Nice (9 400 places – 17 collaborateurs)

- Durée du marché : 2 ans, reconductible 1 fois (2 ans)
- Marché de prestations de service
- Contrôle du stationnement sur voirie et gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)
- Contrôle humain complété par des moyens automatisés (scan cars et scooters) pour réaliser les pré-contrôles
- Fourniture de la plate-forme de tickets virtuels



— — — NOS AUTRES RÉFÉRENCES

- Ville de Rambouillet
- Ville de Laval
- Ville de Bagneux
- Ville de Suresnes
- Ville de Draguignan
- Ville de Montmorency
- Ville de St Dizier
- Ville de Dax

— — — CONTACTS PRESSE

Sophie Geng - Direction de la Communication Groupe Transdev

Tél. : +33 1 74 34 27 68

sophie.geng@transdev.com

Isabelle Bourguet – Directrice Stratégie, Commercial, Communication d'Egis

Tél : +33 1 39 41 44 17 / 06 17 10 29 70

isabelle.bourguet@egis.fr

